



Commune de Quincey



MODE DE DÉPÔT

Les habitants doivent impérativement **déposer les encombrants la veille au soir ou avant 8h du matin le jour de collecte.**

Les encombrants doivent être déposés devant les habitations. **Ils restent toutefois sous la responsabilité du déposant jusqu'à leur enlèvement.**

Il ne sera pas effectué de passage supplémentaire en cas d'oubli ou de sortie tardive.

En cas de non-respect de ces consignes, ce service sera supprimé.

DÉFINITION D'UN ENCOMBRANT

Un **encombrant** est un déchet d'un ménage trop volumineux ou trop lourd pour être transporté par un véhicule personnel en déchetterie.

DÉCHETS ACCEPTÉS

- Les gros électroménagers
- Les meubles
- Les matelas, sommiers (doivent être protégés en cas de pluie)
- Les déchets issus du **bricolage familial** : portes, fenêtres, équipements de cuisine et de salle de bain
- Les palettes, découpes de bois
- Les éléments de véhicules (porte, aile...)
- Les fûts métalliques vides
- Les métaux et ferrailles divers : fer, chenaux, grillage, vélos

DÉCHETS REFUSÉS

- Les ordures ménagères (=déchets du bac à ordures ménagères)
- Les déchets recyclables simples : papier, petits cartons, bouteille plastique... (=déchets du bac à emballages et papiers)
- Les matériaux de démolition gravats, terre
- Les déchets verts
- Les déchets ménagers spéciaux ou infectieux, présentant un risque pour les personnes ou pour l'environnement : amiante, médicaments, seringues, huile de vidange, solvants...
- Produits inflammables, corrosifs, toxiques, explosifs
- Les bouteilles de gaz
- Les pneus
- Les carrosseries de voiture et les pièces automobiles lourdes
- Les déchets provenant d'une activité commerciale ou industrielle
- Tous textiles
- Les extincteurs, cuve à fuels
- **Tous sacs et cartons fermés**
- Verres d'emballage (bouteilles, pots, bocal...) doivent être déposés dans les bacs ou conteneurs à verre
- Le matériel hifi-vidéo

- Le matériel informatique
- Les moquettes, linoléum
- Les jouets en bois et en plastique
- Les objets en plastiques
- Le matériel de puériculture
-

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

INSCRIPTION OBLIGATOIRE AUPRÈS DE

MAIRIE de QUINCEY

Place de la Fontaine - 70000 QUINCEY

Contact : quincey@vesoul.fr /  03 84 75 10 96

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC

Du Lundi au Jeudi : 8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h00

Vendredi : 8h30 - 12h00 / 13h30 - 16h30



Pour toute personne non inscrite, les objets ne seront pas ramassés.